

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 9 octobre 2020 – n° 326**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr)

**Téléchargement des pièces jointes**

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

## **Vie des établissements**

### **Document de cadrage des modalités organisationnelles des rendez-vous stratégiques et des dialogues de gestion 2020/2021 des CREPS**

Vous trouverez en pièce-jointe les éléments de cadrage des rendez-vous stratégiques (RDVS) et des dialogues de gestion (DG).

Les évolutions de 2020-2021 sont d'ordre organisationnel :

- Les RDVS se tiennent en région/visioconférence, selon les conditions sanitaires, pour les 10 CREPS multi sites et/ou engagés dans une démarche de mutualisation. Il s'agit des CREPS au sein des régions du Grand-Est, d'Occitanie, d'Auvergne Rhône Alpes et de Nouvelle-Aquitaine ainsi que du CREPS PACA. Les dates pour ces 5 RDVS sont en cours de finalisation et se tiendront entre le 8 octobre et le 3 décembre 2020.

Pour ces 10 CREPS, la tenue des dialogues de gestion se fera en visioconférence sous un format 14h00-16h30 entre le 15 mars et le 14 mai 2021 (date à arrêter conjointement cf. page 5).

- Pour les 5 CREPS métropolitains qui ne sont pas engagés dans une démarche de mutualisation, la DS organise les RDVS en même temps que les dialogues de gestion sur le site des CREPS, sous un format 10h00-16h30, entre le 15 mars et le 14 mai 2021.

- Pour les 2 CREPS ultra-marins qui ne sont pas engagés dans une démarche de mutualisation, la DS organise deux séquences par établissement en visioconférence

correspondant au RDVS en 2020 et au DG en 2021.

Les temps forts calendaires :

- **Du jeudi 8 octobre au jeudi 3 décembre 2020** : RDVS en région (ou en visioconférence selon les conditions sanitaires) pour les 10 CREPS multi sites et/ou engagés dans une démarche de mutualisation et en visioconférence pour les 2 CREPS Ultra-marins ;

- **10 jours avant la tenue du DG au plus tard** : note « stratégique » à produire par le(la) Directeur(trice) du CREPS (Cf. encart gris ci-dessous) ;

- **Du lundi 15 mars au vendredi 14 mai 2021** : période des DG ou RDVS/DG en appui du module PSQS « Indicateurs de performance »

- **Prise de rendez-vous des DG et RDVS/DG** : nous invitons les CREPS à s'inscrire sur le lien suivant dans les meilleurs délais en proposant 3 dates prévisionnelles sur la période concernée: <https://framadata.org/6217Z8Pag4XuqXCC>

### Enquête « Effectifs Activités 2019 » – infographies

La direction des sports vous adresse en pièce jointe, le bilan de l'enquête annuelle 2019 relative aux effectifs et missions des 22 établissements publics concernés. Cette enquête permet de disposer pour la deuxième année consécutive, sous forme d'infographies, des principales caractéristiques en matière de ressources humaines, avec l'identification des temps de travail par mission (sport de haut-niveau, formation, fonctions supports, relations internationales, expertises, ...).

Cette enquête annuelle a pour ambition de s'inscrire dans le temps afin d'observer les grandes tendances structurelles et organisationnelles qui vont se produire dans les années à venir. C'est pourquoi l'infographie 2019 est réalisée sous la même forme que celle de 2018 afin de permettre la comparaison d'une année sur l'autre.

### Changement de boîte aux lettres - DS2A / signalé

La restructuration de la direction des sports s'accompagne d'un changement dans les adresses institutionnelles des boîtes aux lettres (BAL) des bureaux et missions de la DS. A ce titre la nouvelle BAL du bureau en charge du pilotage stratégique et tutelle des établissements est la suivante : [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr).

Nous vous invitons à diffuser largement cette nouvelle adresse. L'ensemble des messages adressés sur l'ancienne BAL seront retransmis encore pendant quelques semaines.

### Dossier de Presse Sport-Rentrée 2020

Nous vous prions de trouver en pièce jointe le dossier de presse diffusé à l'occasion de la conférence de presse de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, présentant les priorités de leur feuille de route pour le sport.

### Prorogation des mandats des conseils d'administration des CREPS

En application de leur nouveau statut d'établissements public locaux de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, les conseils d'administration (CA) des 17 CREPS ont été constitués par arrêtés ministériels publiés au JORF dans la période comprise entre octobre 2016 et avril 2017.

L'article R. 114-7 du code du sport précise que la durée du mandat des membres autres que les membres de droit est de quatre ans renouvelables et que leur mandat commence le jour de la 1ère réunion qui suit le renouvellement du CA, soit une période comprise entre le 16 novembre 2016 (1ère réunion du CA du CREPS de Strasbourg) et le 15 juin 2017 (1ère réunion du CA du CREPS de Rhône-Alpes). Enfin le dernier alinéa du même article prévoit que le ministre chargé des sports peut proroger le mandat de l'ensemble des membres du CA pour une durée maximale d'un an.

Le nouveau statut des CREPS fixé par l'article 28 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, en transférant la charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CREPS aux régions, a renforcé la présence de conseillers régionaux au sein de leurs CA, puisque selon l'importance ou la spécificité de l'établissement siègent à cette instance trois ou quatre conseillers régionaux désignés par la région.

Par ailleurs, les CREPS ont conservé, au titre de leurs missions nationales, celle d'assurer, en liaison avec les fédérations sportives, la formation et la préparation des sportifs de haut niveau, ce qui explique que siègent aux CA des CREPS un président de fédération sportive et son suppléant désignés par le président du CNOSF.

Ces deux caractéristiques, présence en nombre de conseillers régionaux et de membres d'instances dirigeantes du mouvement sportif, justifient que soient prorogés les mandats des membres des CA des CREPS pour une durée permettant de procéder à leur renouvellement dans des conditions optimales, en raison de deux événements qui produiront leurs effets en 2021, à savoir :

- les prochaines élections régionales prévues en mars 2021, qui permettront aux assemblées régionales de désigner des conseillers régionaux récemment élus pour siéger durablement aux CA des CREPS ;
- la prorogation des mandats des membres des instances dirigeantes des fédérations sportives jusqu'au 30 avril 2021 (décret n° 2020-896 du 22 juillet 2020), qui permettra au président du CNOSF de désigner aux CA des CREPS des présidents de fédérations sportives nouvellement élus.

Dans un souci d'unification et resserrement du calendrier de constitution des nouveaux CA des CREPS, **un arrêté de prorogation des mandats des membres actuels est en cours de signature** ; il prévoit de les proroger d'un an à compter de la 1ère réunion qui s'est tenue après leur renouvellement intervenu en application de leur nouveau statut, soit au plus tard jusqu'au 15 novembre 2021.

Cette prorogation des mandats concernera tous les membres siégeant à cette instance, y compris les représentants du personnel, des sportifs et des stagiaires élus au sein de votre CREPS.

Pour autant, elle n'aura pas pour effet de figer les mandats actuels et permettra de remplacer si nécessaire des membres démissionnaires ou qui ne justifieraient plus de la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés ou élus.

### **Agence Française de lutte contre le dopage**

Veuillez cliquer sur le lien suivant afin d'accéder à la [délibération n° 2020-32 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage.](#)

### **Modalités de transmission des dossiers votés en CA**

Dans la perspectives des prochains conseils d'administration et dans l'attente de la mise en place du progiciel de délibération en 2021, le bureau DS2A souhaite uniformiser les pratiques de transmission des dossiers votés par les administrateurs.

Nous vous remercions de nous transmettre l'ensemble des délibérations et leurs annexes votées (dossier complet). Dans la mesure du possible, nous souhaitons que cet envoi se fasse à minima en version dématérialisée ; il est possible de le compléter d'un envoi papier qui servira de base pour notre accusé réception/visa.

Il est également possible et bienvenu de nous communiquer en amont du CA les projets de délibérations notamment ceux qui nécessiteront l'approbation du directeur des sports une fois votés.

## Formation professionnelle

### Apprentissage - DS3B

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a supprimé l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA et le statut des CFA est devenu le même que celui d'un organisme de formation continue qui étend son champ d'action à l'apprentissage (à condition de se soumettre à quelques obligations pour répondre aux « spécificités de l'apprentissage », comme la mise en place d'une comptabilité analytique et d'un conseil de perfectionnement).

Vous êtes nombreux à accueillir des apprentis dans vos sessions de formation, c'est à ce titre que la direction des sports souhaite connaître le statut actuel de votre établissement (CFA/UFA/sous-traitant). Nous avons également été informé de la volonté d'un certain nombre d'établissement de devenir CFA, c'est pourquoi nous voulons savoir dans ce cas, l'échéance envisagée.

Merci de bien vouloir renseigner le tableau en pièce-jointe et de l'adresser par retour de mail avant le 16 octobre prochain à [ds-b3@sports.gouv.fr](mailto:ds-b3@sports.gouv.fr)

## Ressources humaines

### Informations sur les publications en cours de danse poste de PTP

#### **CREPS de BORDEAUX**

Responsable du département formation : [cliquez ici](#)

Formateur(trice) / Coordonnateur(trice) de formation : [cliquez ici](#)

#### **CREPS de MONTPELLIER**

Chef du pôle accueil en charge de la commercialisation des espaces, des services et de l'expertise du CNEA : [cliquer ici](#)

Coordonnateur enseignement artistique et certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse H/F : [cliquer ici](#)

#### **CREPS PAYS DE LA LOIRE**

Chargé-e de mission relations secteur économique & communication au pôle ressource sport-innovations : [cliquer ici](#)

#### **CREPS de POITIERS**

Coordonnateur(trice) de formation, Ingénieur(e) de formation transverse : [cliquer ici](#)

Responsable et Coordinateur du service de la formation professionnelle statutaire : [cliquer ici](#)

#### **CREPS de REIMS :**

Responsable du département formation : [cliquer ici](#)

Coordinateur(trice) d'actions de formation – Formateur(trice) : [cliquer ici](#)

#### **CREPS de STRASBOURG :**

Directeur/Directrice Adjoint(e) du CREPS de Strasbourg : [cliquez ici](#)

Directeur/Directrice Adjoint(e) du CREPS de Strasbourg : [cliquer ici](#)

Coordinateur(trice) action de formation : [cliquer ici](#)

**CREPS VALLON PONT D'ARC**

Formateur (trice) secteur jeunesse : [cliquer ici](#)

**INSEP :**

Post Doctorat biomécanique muscle tendon et optimisation de la performance en sprint :

[cliquer ici](#)

chargé(e) de gestion des conditions matérielles d'entraînement des pôles France (H/F) :

[cliquer ici](#)

Responsable de l'unité des formations professionnelles (H/F) : [cliquer ici](#)

**ENSM :**

Directeur.trice adjoint.e de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme : [cliquer ici](#)

## DIFFUSION NOTE DE MAINTENANCE PAYE 2020-056

Vous avez été informés de la mise en place de la maintenance 20-056 relative à la codification des motifs de fin de situation ou de fin de fonction dans le dernier Flash-Info. Cette maintenance qui vise à accompagner le déploiement de la DSN a été mise en production en paye d'octobre. Elle conduit à constater de nombreuses anomalies, principalement liées à la notification de mouvements relatifs à des réactivations, rétroactives ou pas, pour des agents contractuels en CDD.

Des consignes ont été données aux SLR afin de corriger directement ces situations et limiter les éventuelles difficultés lors de l'intégration des fichiers retour dans vos SIRH. Je vous rappelle que la DSN nécessitera une adaptation de vos SIRH afin de pouvoir notifier les mouvements de type 02 selon la codification attendue et spécifiée à l'annexe 11B, au plus tard pour la paye de janvier 2021. Dans l'attente, les modalités de notification des mouvements afférents aux réactivations demeurent inchangées.

## Calendrier

- Le lundi 12 octobre : CA du CREPS de Reims
- Le jeudi 15 octobre: conseil stratégique Réseau Grand INSEP (visioconférence)
- Du lundi 12 au jeudi 15 octobre : Semaine d'étude "DS2A - DIGITECH - établissements publics" dans le cadre du développement du progiciel de délibérations des conseils d'administrations.

*A la semaine prochaine*

### ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A

<a href="mailto:ds.a2@sports.gouv.fr">ds.a2@sports.gouv.fr</a>	
<b>Thibaut DESPRES</b> <a href="mailto:thibaut.despres@sports.gouv.fr">thibaut.despres@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	<b>Chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animation et pilotage du bureau</li></ul>
<b>Quentin DETCHART</b> <a href="mailto:quentin.detchart@sports.gouv.fr">quentin.detchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 87	<b>Adjoint au chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.</li></ul>
<b>Murielle MUHEL</b> <a href="mailto:murielle.muhele@sports.gouv.fr">murielle.muhele@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 87	<b>Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers l'arrivée /</li></ul>

01 40 45 93 37

départ], BAL DS2A.

**Dominique RABUEL**

[dominique.rabuel@sports.gouv.fr](mailto:dominique.rabuel@sports.gouv.fr)  
01 40 45 96 93

**Juriste**

- **Pilotage et animation des sujets juridiques** : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...]; doctrines et écritures légistiques.

**Sophie BAUCHART**

[sophie.bauchart@sports.gouv.fr](mailto:sophie.bauchart@sports.gouv.fr)  
01 40 45 92 11

**Responsable de tutelle**

- **Etablissements** : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc
- **Dossiers transversaux** : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.

**Frédéric DAMBIER**

[frédéric.dambier@sports.gouv.fr](mailto:frédéric.dambier@sports.gouv.fr)  
01 40 45 93 03

**Responsable de tutelle**

- **Etablissements** : IFCE et MNS
- **Dossiers transversaux** : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS]; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.

**David CHARRAS**

[david.charras@sports.gouv.fr](mailto:david.charras@sports.gouv.fr)  
01 40 45 96 25

**Responsable de tutelle**

- **Etablissements** : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)
- **Dossiers transversaux** : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.

**Evelyne GONFIER**

[evelyne.gonfier@sports.gouv.fr](mailto:evelyne.gonfier@sports.gouv.fr)  
Arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Responsable de tutelle**

- **Etablissements** : ENSM et ENVSN
- **Dossiers transversaux** : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.

**François ROBERT**

[françois.robert@sports.gouv.fr](mailto:françois.robert@sports.gouv.fr)  
01 40 45 91 41

**Responsable de tutelle**

- **Etablissement** : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)
- **Dossiers transversaux** : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

--

Ce message a été vérifié et son contenu semble exempt de la plupart des virus ou de contenu dangereux  
[Cliquez ici pour signaler ce message comme spam](#)